



**COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 23 AVRIL 2026**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
(affiché le 27 avril 2026)

Corinne HOUZIAUX
Présidente

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 18 heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du SIVM – Syndicat Intercommunal Villennes-Médan, dûment convoqué le 16 avril 2026 à la Maison de l'Enfance, siège social du Syndicat, en présence de la Présidente, Corinne HOUZIAUX.

Etaient présents les délégués suivants : Corinne HOUZIAUX, Arthur ROUYER, Aurélia AUMONIER, Lancelot MIRA, Anne PULVERIC

Les membres présents (4) forment la majorité des membres du comité en exercice, lesquels sont au nombre de 4.

Le quorum est atteint.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU DU SIVM (n°DCS 008-2026)

Exprimés	4	
Pour	4	UNANIMITE
Contre		
Abstention		
Ne participe pas au vote		

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (C.A.O) (n°DCS 009-2026)

Exprimés	4	
Pour	4	UNANIMITE
Contre		
Abstention		
Ne participe pas au vote		

DELEGATIONS DONNEES A LA PRESIDENTE (n°DCS 010-2026)

Exprimés	4	
Pour	4	UNANIMITE
Contre		
Abstention		
Ne participe pas au vote		